

# Comité Central

CH-2301 La Chaux-de-Fonds • Email: [SSS-SGH@speleo.ch](mailto:SSS-SGH@speleo.ch)  
Tél.+41.(0)32.913.35.33 • Fax.: ++.35.55 • <http://www.speleo.ch> • CCP 10-17182-9



## Demande d'admission comme membre individuel à la SSS

Cher/ère ami/e de la spéléo

Nous te remercions pour l'intérêt que tu portes à notre société. Nous examinerons volontiers ta demande d'admission

Auparavant nous voudrions toutefois faire remarquer que nos membres appartiennent en principe à une section (cf. art. 6 des statuts centraux). Ils peuvent être aussi membres individuels. Conformément à l'art. 6 de nos statuts, les étapes suivantes sont nécessaires pour une telle admission:

- Consentement du comité central (CC) après audition des sections à l'occasion de la rencontre d'hiver (fin janvier - début février);
- Décision d'admission définitive par l'Assemblée des délégués (AD) (fin avril/début mai).

En outre, tu dois être conscient que la circulation de l'information dans notre société est plus difficile avec les membres individuels qu'avec ceux des sections. Pour cette raison il est fortement souhaité que tu disposes d'une adresse de courrier électronique.

### 1. Indications personnelle

Nom:	Prénom:
Adresse :	NPA / Lieu :
Tél. :	E-Mail :

### 2. Justification/motifs d'affiliation

### 3. Conditions d'admission

- 3.1 la décision définitive sur l'admission reste réservée jusqu'à l'assemblée des délégués de la SSS.
- 3.2 Le candidat doit être présent tant au Comité central qu'à l'assemblée des délégués. Des exceptions ne sont acceptées que dans les cas exceptionnels et sur justification écrite auprès du bureau.
- 3.3 les personnes mineures requièrent le consentement écrit de leur représentant légal.
- 3.4 les membres de la SSS respectent les statuts centraux et le code d'honneur de la SSS.
- 3.5 Les membres individuels nouvellement admis doivent participer dans un délai d'un an à au moins un cours de la SSS. Si ce délai n'est pas respecté, le nouveau membre individuel est exclu automatiquement à la première assemblée des délégués qui suit son entrée à la SSS. La confirmation de la participation à un cours minimum est certifiée par la Commission de formation.
- 3.6 un cours SSS sur la technique de progression sur corde est obligatoire pour tous les membres individuels pour des raisons de responsabilité.
- 3.7 La cotisation annuelle des membres individuels est payée directement à la caisse centrale. Elle s'élève actuellement à CHF 65.-. Chaque membre individuel qui ne respecte pas ses obligations par rapport à la caisse centrale est rayé de la liste des membres individuels.
- 3.8 Le membre individuel qui ne respecte pas ses obligations par rapport à la SSS ou qui viole les intérêts de celle-ci, peut être exclu par le comité central.

### 4. Droits

- 4.1 Les membres individuels peuvent participer à tous les cours offerts par la SSS pour leur formation personnelle.
- 4.2 Chaque membre reçoit lors de son entrée dans la SSS les statuts centraux, sa carte de membre, les documents d'assurance et toutes les publications de la SSS parues au cours de l'année.
- 4.3 Les membres individuels ont droit lors de votations à l'assemblée des délégués à une voix par 10 membres individuels ou fraction de 10 membres individuels présents. L'organisation de la répartition des votes est laissée à l'appréciation des membres individuels présents.
- 4.4 Ils reçoivent les publications de la SSS « SSS-Info » et „Stalactite“.
- 4.5 Autres droits conformément aux statuts centraux.

### 5. Indication concernant l'assurance

La SSS rend attentif que pour la pratique de la spéléologie une couverture d'assurance adaptée est indispensable. Ceci est de la responsabilité de chaque spéléo. La SSS offre à ses membres une solution adaptée sous la forme d'une assurance collective.

### 6. Inscription à la Mailing liste „speleo-ch“

Je voudrais figurer dans la Mailing liste „Speleo-ch“ avec l'adresse de courrier électronique ci-dessus  oui  non

### 7. Demande d'admission

Je déclare avoir lu les conditions d'admission susmentionnées et les accepter. Je demande ainsi mon admission à la SSS.

Lieu, date :

Signature: